

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2022.



CONSEIL DE QUARTIER no 2 Secteur Paquinville – Fatima

*Séance du 15 mars 2022, tenue à 19 h, dans la salle du conseil
de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

PRÉSENCES :

M. Maxime Gagné, conseiller municipal du district 2 – président du conseil de quartier
Mme Micheline Lefebvre, conseillère de quartier
Mme Irène Mercier, conseillère de quartier
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications

ABSENCE :

Poste vacant
Poste vacant
Poste vacant
Poste vacant

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 5 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Maxime Gagné, président du conseil de quartier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la séance. Un tour de table est effectué pour permettre au président et aux citoyens de se présenter.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2022

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Irène Mercier, appuyée de Mme Micheline Lefebvre, de l'adopter en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 24 août 2021

M. Gagné effectue la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Les membres du conseil de quartier actuel s'entendent pour dire que la lecture du compte rendu se fait difficilement. Ils demandent à Frédéric Bisson, chargé de la rédaction, de s'assurer que la lecture permette à une personne absente de bien comprendre ce qui s'est dit durant la séance. Ensuite, quelques formulations et coquilles sont modifiées au procès-verbal du 24 août 2021 et il est ensuite proposé par Mme Micheline Lefebvre, appuyé par Mme Irène Mercier, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-03-02

Suivis :

- a) **Agriculture urbaine :** Depuis quelques années, la ville de Val-d'Or tolère l'agriculture urbaine malgré qu'il n'y ait pas véritablement de réglementation à ce sujet. Cependant, suite à différentes demandes à

ce sujet, la ville de Val-d'Or veut accepter officiellement l'agriculture urbaine en façade dans la mesure du raisonnable.

- b) **Budget discrétionnaire 2021** : Un petit rappel est proposé par rapport à l'utilisation du budget discrétionnaire de 2500\$ de 2021. Un montant de 1000\$ avait été offert à la Maison de la famille, 500\$ au Club des handicapés de Val-d'Or, 500\$ à l'école primaire Fatima pour la création d'un potager et 500\$ au Club des Scouts. C'est ce qui résume les implications reliées au budget discrétionnaire de 2021. M. Gagné propose l'intégration d'un point statutaire concernant ce budget pour les prochaines rencontres de l'assemblée de quartier.
- c) **Sécurité routière** : Possibilité d'ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la 5^e Rue et de la 2^e Avenue. Le Comité consultatif en circulation (CCC) ne recommande pas cet ajout ce qui crée actuellement un conflit avec le conseil municipal puisque ce dernier envisage l'installation quand même. Des développements seront à venir plus tard à ce sujet informe M. Gagné, qui est en contact direct avec le CCC.
- d) **Collecte des déchets dans les ruelles** : M. Gagné questionne les membres du conseil par rapport à la nouvelle façon de collecter les déchets par la rue et non par la ruelle. Mme Mercier indique que les éboueurs font le travail en double puisque la récolte des déchets n'est plus claire du tout. Ayant discuté avec l'un deux, elle affirme que même l'employé de la MRC de la Vallée de l'Or a de la difficulté à comprendre. M. Gagné va faire des vérifications à ce sujet afin de s'assurer que tous aient les mêmes directives pour limiter les incompréhensions.
- e) **Feux d'artifice** : Un débat débute entre les membres du conseil de quartier au sujet des feux d'artifice qui sont récurrents dans le quartier. M. Gagné aborde la possibilité d'en interdire la vente à Val-d'Or pour en limiter l'accès. M. Louis-Marie Chabot considère que c'est plutôt la réglementation qui n'est pas suffisamment stricte à ce sujet. Mme Micheline Lefebvre considère que la Ville ou la Sûreté du Québec devrait mettre plus d'efforts pour donner des amendes aux utilisateurs. Bref, plusieurs éléments intéressants sont soulevés par les membres du conseil et M. Gagné va vérifier de son côté ce qui peut être envisagé. Tous les membres s'entendent donc pour dire que quelque chose doit être fait, il reste maintenant à déterminer la solution qui sera la plus efficace.

4- Élections de conseillers aux sièges vacants (4)

Le président de l'assemblée propose l'ouverture d'une période d'élection afin de combler les quatre postes vacants du conseil de Paquinville/Fatima.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-03-03

Mme Micheline Lefebvre et Mme Irène Mercier annoncent leur intérêt à renouveler leur mandat de conseillères du quartier. Celles-ci héritent d'un mandat de deux ans, donc jusqu'en mars 2024. Trois citoyens présents dans la salle indiquent également leur intérêt à rejoindre le conseil. D'abord, Mme Karen Busque, ancienne conseillère municipale du district 2, propose son nom comme conseillère de quartier. Ensuite, M. Stéphane Racicot prend le temps de se présenter et avise le conseil de son intérêt à le rejoindre. Finalement, M. Louis-Marie Chabot se propose également pour combler l'un des postes vacants. Mme Busque et M. Racicot récupèrent un mandat d'un an et M. Chabot hérite un mandat de deux ans. Il demeure toujours un poste vacant au sein du conseil.

N'ayant plus de volontaires, M. Maxime Gagné propose la clôture de cette période de mise en candidature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-03-04

5- Sécurité routière

- a) **Coin 14^e Rue et Avenue Centrale** : M. Stéphane Racicot indique qu'un commerçant stationne un gros véhicule dans la rue très près de l'intersection, ce qui bloque la voie aux automobilistes qui voudraient

tourner sur la 14^e Rue et réduit la visibilité de ceux qui sortent de la 14^e Rue. M. Racicot considère donc que c'est dangereux et qu'un accident pourrait facilement survenir si la situation continue. M. Gagné l'avise donc qu'il a pris les informations en notes et qu'il vérifiera les possibilités auprès de la ville de Val-d'Or.

- b) **Stationnements interdits en hiver** : Louis-Marie Chabot indique qu'il observe régulièrement des voitures stationnées sur les trottoirs et sur les pistes cyclables durant l'hiver. Il se questionne sur les mesures prises par la ville pour empêcher ces situations. M. Chabot demande au président de l'assemblée s'il serait possible d'obtenir un bilan par rapport à comment la ville de Val-d'Or parvient à sévir les automobilistes durant l'hiver. M. Gagné informe M. Chabot qu'il va questionner la direction de la ville pour offrir plus d'informations à ce sujet. Il termine en indiquant à tous les membres de son conseil de ne pas hésiter lui faire parvenir leurs demandes en termes de sécurité routière puisqu'il est en contact direct avec le Comité consultatif en circulation (CCC).

6- **Églises ukrainienne et russe orthodoxe**

Des travaux qui ont commencés en 2021 se poursuivent au cours de l'année 2022 à l'église orthodoxe russe de Val-d'Or. Ces travaux représentent un montant de 40 000\$ au total. En ce qui concerne l'église catholique ukrainienne, le terrain n'appartient pour le moment pas à la ville de Val-d'Or mais celle-ci serait intéressée à l'acquérir, selon les propos de M. Maxim Gagné. En effet, le vaste terrain serait potentiellement utilisé dans un processus de création d'un parcours urbain entre les différents parcs du secteur, lui qui se trouve très près du parc Desmarais. Cependant, rien n'est confirmé pour le moment sauf qu'en cas d'achat du terrain, 8000\$ seraient investis dans l'inspection de l'église afin de voir les possibilités de rénovation de l'immeuble. L'objectif principal de la ville est ultimement de protéger le patrimoine ukrainien à Val-d'Or, tout dépendant des coûts qui seraient reliés pour une telle rénovation. M. Gagné donnera plus de détails aux membres de son conseil lorsqu'il prendra connaissance de l'inspection de l'immeuble.

7- **Nomination d'un délégué sur le comité de suivi Eldorado Gold Mine**

M. Maxim Gagné annonce qu'il aimerait bien nommer un membre de son conseil de quartier comme délégué sur le comité de suivi Eldorado Gold Mine dans le secteur Paquinville. Personne ne semble intéressé à rejoindre le comité parmi les individus présents. Cependant, Mme Karen Busque indique qu'une connaissance qui habite le quartier risque fortement d'être intéressée par ce poste. Un suivi sera fait à ce sujet entre Mme Busque et M. Gagné selon la réponse de la personne en question. Ils informeront le conseil de l'avancée des choses lors de la prochaine rencontre.

8- **Budget et plan triennal d'immobilisation**

M. Gagné débute ce point en expliquant clairement ce qu'est un plan triennal d'immobilisation aux membres du conseil et citoyens présents dans la salle. Ce plan indique entre autres quels sont les projets de construction qui seront entrepris par la ville de Val-d'Or au cours des prochaines années. Le président de l'assemblée indique les projets qui concernent Paquinville et Fatima :

- a) **Revitalisation du centre-ville** : La revitalisation du centre-ville de Val-d'Or continue en 2022 et 2023. Ces travaux obligeront les commerçants à installer une entrée à l'arrière de leur commerce, puisque la 3^e Avenue ne sera plus accessible pour une certaine durée. Mme Busque ajoute que la ville de Val-d'Or financera les commerçants pour ces installations afin de limiter les inconvénients reliés à la revitalisation.
- b) **Rénovation du parc Pierret** : Des travaux d'une valeur d'un million de dollars sont prévus dans le plan triennal d'immobilisation. Ces travaux auront comme objectif le réaménagement de l'égout pluvial et la réfection de la conduite pluviale.
- c) **Travaux du parc des Pionniers** : 300 000\$ sont prévus pour 2022. Cet argent sera utilisé pour les travaux d'aménagement du parc, et principalement le plan d'architecture qui sera réactualisé.

- d) **Travaux dans le réseau d'aqueducs** : L'objectif de la ville de Val-d'Or est de relier les réseaux d'égouts de l'aéroport de Val-d'Or avec le réseau d'aqueduc municipal. Des coûts de 3,5 millions de dollars sont reliés à ce projet. De plus, l'ajout d'équipements pour la déphosphatation et désinfection des réseaux d'aqueduc de Val-d'Or est prévu pour 2022 et 2023, occasionnant des frais de 7,5 millions de dollars.
- e) **Installation d'une toilette publique permanente** : 300 000\$ seront investis dans l'achat d'une toilette publique permanente et autonettoyante, qui sera accessible à tous. Celle-ci se situera dans le quartier Paquinville / Fatima mais la localisation exacte reste toujours à déterminer actuellement.

En ce qui concerne plus directement le budget 2022 à la ville de Val-d'Or, le département des Permis et inspections en récolte une grande part, selon M. Gagné. En effet, afin de continuer de répondre à la demande citoyenne, le personnel actuel est de moins en moins suffisant. C'est donc pourquoi Val-d'Or prévoit de créer en 2022 un poste de coordonnateur en bâtiment, de technicien en entretien des bâtiments et de coordonnateur en environnement, entre autres. M. Gagné indique que c'est principalement ce qu'il voulait mettre de l'avant par rapport au budget, la ville fait des efforts pour continuer de répondre le plus efficacement à la demande citoyenne, mais ça vient évidemment avec des coûts supplémentaires.

9- Varia

- a) **Déchets au centre-ville** : M. Louis-Marie Chabot demande l'installation de plusieurs poubelles au centre-ville et près de la polyvalente Le Carrefour et du Transit pour limiter la quantité de déchets. En effet, le conseil s'entend pour dire que les adolescents qui vont manger en ville sur l'heure du midi laissent tomber beaucoup de déchets sur leur chemin. M. Gagné prend ces informations en note et va vérifier les possibilités de son côté et faire un suivi lors de la prochaine séance.
- b) **Déroulement du conseil de ville** : M. Louis-Marie Chabot indique que la majorité des citoyens qui assistent au conseil de ville de Val-d'Or ont beaucoup de mal à suivre ce qui est dit dans les conseils puisque Mme la mairesse et les conseillers/conseillères ne prendraient pas assez de temps pour expliquer les sujets. M. Gagné indique que la majorité des décisions sont déjà prises lors des caucus du conseil, et c'est pourquoi ils connaissent déjà bien le sujet lors de l'assemblée et se permettent de passer rapidement. M. Chabot indique que cette manière de faire détruit en quelques sortes la démocratie valdorienne et rend l'assemblée ennuyeuse pour le citoyen ordinaire. Mme Lefebvre considère que les citoyens devraient être davantage interpellés lors de ces assemblées. M. Gagné va proposer ces conseils au conseil municipal.
- c) **Revitalisation Centre-ville** : Actuellement la ville de Val-d'Or envisage de transformer tous les stationnements de la 3^e Avenue (au centre-ville) en stationnements parallèles, ce qui ne plait pas nécessairement à tous les commerçants et citoyens. M. Chabot rappelle que Val-d'Or est une ville où on retrouve beaucoup de véhicules de types «Pick-up», ce qui implique que les stationnements en parallèles seraient difficiles sur la 3^e Avenue.
- d) **Chaussures sur fils électriques** : Mme Micheline Lefebvre indique que tout près du dépanneur Pierret, quelques paires de bottes étaient accrochées aux fils électriques, ce qui donne une mauvaise image du quartier. Elle demande à Maxim Gagné ce qui peut être fait à ce sujet. Celui-ci va faire une demande auprès de la ville de Val-d'Or pour savoir qui est responsable de remédier à la situation.

10- Questions et interventions du public

Aucune intervention du public

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Micheline Lefebvre, appuyé de M. Stéphane Racicot, de lever la séance à 21 h 55. La prochaine séance se tiendra le mardi 7 juin 2022 à 19h, l'emplacement reste à déterminer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-03-05

Frédéric Bisson
Secrétaire